



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020074

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 739
N/REF : 1/01/2025 50H39 C:000620 I:03699

**SDC 'Résidence des Brotteaux'
C/O B.IMMOBILIER FONCIA
119, AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON**

IMMEUBLE : RES. DES BROTTAUX
123-125 RUE DUGUESCLIN
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 28 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE ORDURES
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : Mlle C. TOURLONIAS

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménagères, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE ORDURES DE 14 NIVEAUX,
2 RECEPTABLES, 24 VIDOIRS, 1 CONTAINER DE 340 LITRES, 6 CONTAINERS DE
600 LITRES

NOTRE INTERVENTION LE 30/01/2025

OBSERVATIONS :

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
2,00	Gaines vide-ordures de 14 niveaux	229,22	458,44
	TOTAL H.T.		458,44
	T.V.A. a 10,00%		45,84
	TOTAL T.T.C.En EURO		504,28

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020074

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.